



la résidence principale d'un bébé de 7 mois

Par **mionette**, le **09/12/2008** à **10:55**

un père qui calomnie (environnement malsain) pour avoir la garde d'un bébé de 7 mois, peut il se voir l'accordée, sans enquête sociale préalable demandé par le juge, chez la maman.
merci des réponses que vous m'apporterez

Par **steph**, le **11/12/2008** à **17:53**

IL FAUT AU PLUS VITE SAISIR LE JUGE POUR ENFANT DU LIEU DE RÉSIDENCE DU PETIT ET SAISIR ÉGALEMENT LE JUGE DES AFFAIRE FAMILIAL DU LIEU DE RÉSIDENCE DU PETIT!!!PAR LETTRE RECOMMANDÉE

vous pouvez en plus de ces démarches,vous rapprochez de la PMI et du centre médicaux sociale de votre commune qui vous appuierons dans vos démarches(assistante social,psy,péricultrice,médecin...)plus vous vous comfirez,plus vite vos dossiers chez les juges seront étudiés et aboutirons.
BON COURAGE.

toutes ces démarches sont gratuites,pour avoir les adresses de tout ce petit monde faites appelle à votre mairie.

Par **jeetendra**, le **11/12/2008** à **18:05**

bonsoir, lisez mon article sur le droit de visite et d'hébergement dans mon blog, vu l'age de l'enfant, la visite se limitera à quelques moments ou heures, certainement en votre présence, l'enfant est trop petit, pour être emmené chez son père pour un hébergement temporaire, courage à vous, cordialement

Par **mionette**, le **11/12/2008** à **18:52**

je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de me repondre. je suis rassurée car c pas facile pour une mère d'entendre parler de rupture d'avec son bébé.merci mille fois.je vais de ce pas sur vtre blog